

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil .....33  
 en exercice : .....33  
 présents .....29  
 présents par procuration .....4  
 absent.....0  
 absente excusée .....0

## OBJET :

Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation annuelle du Téléthon par la ville de Soisy-sous-Montmorency.

Le 25 novembre 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 19 novembre 2021, s'est assemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

**PRESENTS** : M.Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surle, Marcuzzo, Mmes Umnus, Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mme Mèbrek, MM. Malnati, Francine, Mme Jason, MM. Studzinska, Delaroche, Mme Baas, MM. Bekare, Duranteau, Mme David

**PRESENTS PAR PROCURATION** : M.Verna à Mme Fayol da Cunha, M.Corceiro à M. Delaroche, Mme Ozief à Mme Mèbrek, Mme Chénieux à M. Bekare.

**ABSENTS** :**ABSENT EXCUSE** :

**SECRETAIRE** : M. Delaroche

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20211125-DEL2021112514-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2021

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Sports en date du 16 novembre 2021,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 18 novembre 2021,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency souhaite s'associer à l'AFM-Téléthon chaque année pour organiser l'opération Téléthon en partenariat avec les clubs sportifs volontaires,

CONSIDERANT que cette opération caritative est destinée à récolter des fonds qui seront reversés en intégralité à l'AFM-Téléthon,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer une convention avec l'AFM-Téléthon, et ce chaque année,

VU le contrat d'engagement de l'AFM-Téléthon,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Jason,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

W

APPROUVE les termes du contrat d'engagement AFM-Téléthon ci-annexé,  
AUTORISE M. le Maire à signer ledit contrat d'engagement chaque année entre l'AFM-Téléthon et la ville de Soisy-sous-Montmorency et tout autre document ou acte nécessaire à sa mise en œuvre, pour le mandat 2020-2026.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

06 DEC. 2021

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

07 DEC. 2021

Affiché et/ou notifié le :

07 DEC. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.